

Le 9 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 9 septembre 2025 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers, Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Madame Solange Bouchard, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2025-09-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale adjointe fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2025-09-135

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2025-09-136

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – VOLET LOISIR CULTUREL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité demande un montant de 1 000 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par les activités de loisir culturel suivantes : Marché de l’Avent le 22 novembre (400 \$), Journées de la Culture (300 \$) le 27 septembre et l’Halloween (300 \$) le 31 octobre.

QUE la municipalité s’engage à défrayer 20 % du montant demandé dans ces activités, soit 200 dollars.

QUE la municipalité s’engage à publiciser l’événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l’activité.

2025-09-137

FINANCEMENT DU FESTIVAL HÉRITAGE

CONSIDÉRANT QUE la première édition du *Festival Héritage* s’est tenue sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska du 10 au 13 juillet 2025 réunissant un grand nombre de citoyens et de visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l’événement a permis de mettre en valeur la culture locale, les traditions et l’histoire du village, tout en favorisant le rayonnement de la municipalité à l’échelle régionale et au-delà ;

CONSIDÉRANT QUE le festival a généré des retombées économiques positives pour les commerçants et entreprises locales ainsi que régionales ;

CONSIDÉRANT QUE l’événement a contribué à la vitalité sociale et communautaire, en favorisant les rassemblements, la participation citoyenne et la fierté d’appartenance au milieu, et ce, tout au long de l’année par la tenue d’événements de financement tel que des spectacles de musique, des événements culinaires et de divertissement ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du festival a été rendue possible grâce à l’implication exceptionnelle des bénévoles, qui ont consacré de nombreuses heures de travail au cours de l’année, démontrant ainsi l’engagement, la motivation et la solidarité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE malgré son succès sur le plan organisationnel et populaire, le Festival Héritage accuse un déficit financier en raison des importants coûts d’une première édition ;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines éditions pourront avoir accès à plusieurs subventions étant donné qu’une première édition n’est pas admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l’importance de soutenir les initiatives culturelles et touristiques structurantes, qui contribuent à l’attractivité et au dynamisme de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent :

QUE la municipalité octroie un don d’un montant maximum de 18 525\$ au Comité responsable du *Festival Héritage*, afin de combler le déficit de sa première édition ;

QUE le Comité responsable du *Festival Héritage* s’engage dans les années futures à remettre une partie de leur surplus à la municipalité pour la communauté ;

QU'UN montant de 8 540\$ soit payé à même le fond éolien et que le reste soit pris dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité ;

QUE le conseil municipal remercie l'équipe responsable du *Festival Héritage* et le reconnaît comme un événement d'intérêt municipal contribuant au dynamisme culturel, économique et touristique de la collectivité.

2025-09-138

AUTORISATION D'UTILISATION PARTIELLE DE LA RUE DU COUVENT ET DE LA RUE PRINCIPALE EST POUR LA JOURNÉE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la municipalité en collaboration avec la Bibliothèque municipale souhaite organiser une randonnée cyclable, le 27 septembre 2025 entre 9h et 10h, afin de visiter les timbres-poste géants du parc régional du Haut-Pays de Kamouraska situés au 531, rue de l'Église Sud et face au 304, rue Principale Est.

ATTENDU QU'un permis d'événements spéciaux est demandé au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec et que la municipalité s'engage à se conformer à leurs recommandations de sécurité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise l'utilisation partielle de la rue du Couvent et de la rue Principale Est pour des cyclistes, le 27 septembre 2025 entre 9h et 10h, afin de souligner la journée de la Culture en approfondissant leurs connaissances sur les timbres-poste géants de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2025-09-139

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Concert Hommage aux familles – Fondation André-Côté – 40\$/billet

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2025-09-140

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	11 507,19 \$
- Liste des comptes à payer :	74 001,69 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2025 :	35 435,48 \$
TOTAL :	120 944,36 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Solange Bouchard, directrice générale adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2025.

Directrice générale adjointe

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-141

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h21

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Solange Bouchard
Directrice générale adjointe

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse